ARAS NYON RAPPORT D'ACTIVITÉ

ARAS
NYON

Message de la Présidente

Une fois n'est pas coutume, ce rapport met l'accent sur les chiffres représentatifs de l'activité de l'ARAS Nyon pour l'année 2023. Des chiffres qui cachent des situations de vie difficiles et qui mettent en lumière une réalité du district de Nyon différente de celle qu'on lui prête parfois un peu facilement, celle d'une région dite « aisée ». En effet, 20'000 habitant·e·s du district bénéficient d'une aide pour payer leur prime d'assurance maladie… 70 nouvelles personnes s'adressent au Centre social régional tous les mois pour demander de l'aide ou un conseil.
C'est une réalité, que nos collaboratrices et collaborateurs côtoient au quotidien, et face à laquelle ils cherchent à apporter la meilleure réponse possible, par-delà la complexité des histoires de vie et la pénibilité de leur métier. Je les remercie vivement pour leur engagement.
Je profite également de ces quelques lignes pour souhaiter la bienvenue au Comité de direction à MM. Nicolet et Vuagniaux et les remercie, tout comme l'ensemble du CODIR pour leur collaboration constructive tout au long de l'année autour des enjeux actuels et futurs de l'ARAS.

Stéphanie Schmutz
Présidente du CODIR

Association

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon) est une association intercommunale, dont sont membres les 47 Communes du district. Un délégué de chaque Commune siège au Conseil intercommunal (organe législatif). Un Comité de direction, composé de 7 membres élus, constitue l'organe exécutif.

L'ARAS Nyon a deux buts principaux : l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise, qui se concrétise à travers les missions du Centre Social Régional (CSR), et l'application du Règlement cantonal sur les agences d'assurances sociales, mis en œuvre à travers les prestations délivrées par nos deux Agences d'Assurances Sociales.

Conseil intercommunal - Présidence

Mme Chantal Maurer, Syndique à Mont-sur-Rolle

Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale à Nyon - Présidente
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland- Vice-Présidente
Mme Monya Jaccard, Municipale à Burtigny
M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies
M. Jean-Jacques Nicolet, Municipal à Marchissy
Mme Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle
M. Jean-Luc Vuagniaux, Syndic à Borex

L'ARAS Nyon soutient diverses fondations ou associations qui proposent des prestations complémentaires à celles délivrées par le CSR ou les AAS. Le Comité de direction dispose d'un crédit de CHF 1,1 millions pour la législature 2021-2026 pour mettre en œuvre cette politique de subventionnement régionale, soutien qu'il souhaite inscrire dans la durée en apportant une forme de sécurité aux institutions bénéficiaires. Il octroie ainsi chaque année un montant d'un peu plus de CHF 200'000.–.

En 2023
l'ARAS a soutenu :

→ Association Entrée de Secours // www.entree-de-secours.ch
→ Fondation Le Relais // www.relais.ch - prestations Rel'Aids et Logement de transition
→ Association Lire et Ecrire // www.lire-et-ecrire.ch

Organisation

48 collaboratrices et collaborateurs sont employés de l'ARAS Nyon au 31.12.2023 et travaillent au sein du Centre Social Régional (CSR), des Agences d'Assurances Sociales (AAS) de Nyon et Gland, ou de la direction ARAS.

Le financement des secteurs d'activité est assuré par le Département de la Santé et de l'Action Sociale de l'Etat de Vaud, via la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), et par la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (secteur AAS). Les Communes financent le fonctionnement de l'Association intercommunale et la politique de subventions régionales.

Dotation métiers :

32,27 EPT

Dotation encadrement :

6,5 EPT*

Total :

38,77 EPT

(40,25 EPT en 2022)

Budget de fonctionnement

6,1 mio

* direction, finances, RH, secrétariat, cadres – source ARAS

Centre Social Régional

Les missions du Centre Social Régional se résument en 3 axes:

1. Recevoir toute personne qui a besoin d'aide, d'information ou de conseil et l'orienter si nécessaire vers les services qui peuvent apporter une réponse spécifique à sa demande.
2. Evaluer le droit à une aide sociale (le Revenu d'insertion-RI) et verser les prestations financières auxquelles la personne peut prétendre.
3. Proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée qui tient compte des besoins du bénéficiaire, soutenir la personne vers une réinsertion professionnelle ou sociale, l'aider à faire valoir ses droits à d'autres prestations ou assurances sociales

Taux d'aide sociale* :

1,29%

(Vaud : 3,51%)

* Dans le district de Nyon, pour l'année 2020, nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage percevant des prestations financières du revenu d'insertion rapporté à la population résidante permanente des 18 à 64 ans en début d'année. Source SCRIS

Qui bénéficie des prestations du CSR ?

La grande majorité des personnes qui bénéficient des prestations du CSR est en âge d'exercer une activité lucrative (26 à 59 ans) mais en est empêchée pour différentes raisons (santé, absence d'emploi, formation insuffisante, difficultés sociales diverses, etc.). Par ailleurs, 100 jeunes adultes entre 18 et 25 ans ont requis le soutien du CSR en 2023 ; poursuivre les programmes spécifiques développés ces dernières années pour cette tranche d'âge reste donc une nécessité. L'attention portée aux situations de « transition », par exemple vers la retraite, montre aussi sa pertinence en constatant que plus de 70 personnes bénéficiaires de prestations ont 60 ans et plus. Concernant les types de ménage concernés, 90% des cas de figure contiennent un seul adulte, donc a priori un seul revenu. Les familles monoparentales - situation de vie qui présente un risque élevé de précarité – entrent dans cette catégorie.

18-25 → 10%

26-49 → 57%

50-59 → 26%

60+ → 7%

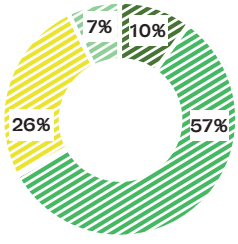

Couple avec enfants → 8%
Couple sans enfants → 3%
Monoparentale avec enfant → 17%
Personne seule → 72%

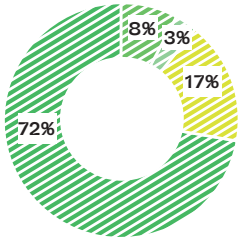

Recevoir, informer, orienter

Le nombre de personnes qui s'adressent au CSR pour demander de l'information, de l'aide ou un soutien financier reste relativement stable d'une année à l'autre. En 2023, 934 personnes ont contacté le CSR (diminution de 7% par rapport à 2022). Lors de chaque demande, un important travail d'écoute, d'analyse et de conseil est effectué, dans une optique « préventive » : l'aide sociale n'est en effet octroyée qu'en dernier recours, après que d'autres possibilités prioritaires aient été envisagées et d'autres ressources mobilisées. Un tiers des demandes seulement débouche sur l'octroi d'une aide sociale (Revenu d'insertion).

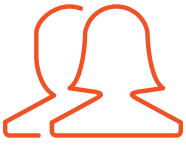

77
personnes s'adressent chaque mois au CSR

34%
des demandes aboutissent à une ouverture de droit RI
Source : ARAS

Evaluer le droit – **octroyer les prestations RI**

Dans la région de Nyon, en moyenne chaque mois, 621 personnes, couples ou familles, ont bénéficié des prestations du Revenu d'Insertion en 2023 (612 en 2022). Ce chiffre correspond aux dossiers pour lesquels un financement est octroyé par la DGCS. En réalité, il ne reflète qu'une partie de l'activité puisque nous constatons des flux importants chaque mois : des personnes « entrent » dans le dispositif RI, d'autres en sortent, et d'autres encore se voient le droit refusé après analyse complète de leur dossier de demande.

Chaque mois

Entrées au RI*
26 dossiers

Sorties du RI*
19 dossiers

RI refusé*
13 dossiers

*Source : ARAS

Par année

Aides financières RI versées
16 mio

Encaissements
3 mio

Procédures spécifiques

Le traitement administratif des dossiers de Revenu d'insertion suppose dans certains cas la mise en œuvre de procédures spécifiques : déterminations sur recours déposé contre une décision du CSR auprès de l'instance supérieure, investigations de terrain et administratives (enquêtes) lors de soupçons d'abus potentiels, décision de remboursement et suivi de contentieux en cas de prestations versées à tort.

39
recours traités

23
rapports rendus,
20 enquêtes en cours

Soutenir vers la réinsertion professionnelle ou sociale

A l'exception de certains cas de figure (incapacité de travail de longue durée, attente de rente AI, droit à la rente-pont AVS, etc.), les bénéficiaires du RI sont orientés et suivis par l'Unité Commune ORP-CSR. Ce dispositif, basé à Gland, réunit sur un même site des Conseillers en placement de l'ORP et des assistants sociaux des CSR. Ils travaillent ensemble à la réinsertion professionnelle et soutiennent les bénéficiaires en mettant en place avec eux les stratégies nécessaires qui doivent permettre, à terme, de retrouver un emploi et sortir du régime RI.

Suivi UC ORP-CSR

110 personnes

(en moyenne mensuelle)

42% sortent de l'UC avec un emploi

Source : SDE. Taux de 42% calculé sur les bénéficiaires de la région de la Côte (Nyon-Morges)

Rétablir le lien social, aider à préserver sa situation économique, retrouver une capacité de travail. Tels sont les objectifs généraux des Mesures d'Insertion Sociale (MIS) dont peuvent bénéficier les personnes au RI. Il s'agit de programmes préalables aux démarches de réinsertion professionnelle destinés aux personnes qui sont davantage éloignées du marché de l'emploi, et qui permettent de travailler à acquérir des compétences de différente nature.

Suivi avec MIS

138 personnes

Agences d'assurances sociales

Renseigner et orienter les habitants des Communes du district de Nyon pour toutes questions concernant les droits et obligations en matière d'assurances sociales. Telle est la mission des Agences d'assurances sociales de Nyon et Gland (AAS) qui offrent un service de proximité, facile d'accès, avec ou sans rendez-vous. Par rapport à l'année dernière, la fréquentation augmente (+ 10%), alors que les appels diminuent (- 5%).

Chaque jour :

40 passages

dans les AAS

32 appels téléphoniques

Source ARAS

Les AAS sont aussi une « porte d'entrée régionale » vers la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCAVS). Les Prestations complémentaires AVS/AI peuvent par exemple y être sollicitées. En 2023, 403 nouvelles demandes y ont été déposées avant d'être relayées à la CCAVS pour décision. 114 dossiers ont abouti à un refus. Lorsqu'une prestation complémentaire est octroyée, le « dossier » peut concerner une personne ou un couple, vivant à son domicile ou en EMS par exemple.

Dossiers PC AVS/AI :

1877

Source CCAVS

Un subside à l'assurance maladie peut également être demandé par l'intermédiaire de l'AAS, pour prise de décision ensuite de l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) ; une prestation à laquelle environ 20% de la population de la région a recouru en 2023

Bénéficient d'un subside à l'assurance maladie :

20'333 personnes

19'985 en 2022

Source OVAM

Centre régional de décision PC Familles

Prévenir le recours à l'aide sociale, diminuer la pauvreté des familles dont l'un des membres travaille, favoriser le maintien de l'activité ou le développement de celle-ci : tels sont les objectifs du dispositif de Prestations Complémentaires pour familles (PC Familles). Les PC Familles sont versées mensuellement, en complément à un revenu déjà existant. Les frais de santé ou de garde d'enfants peuvent aussi être remboursés à certaines conditions, même s'il n'y a pas de prestation mensuelle.

335 familles
bénéficient en moyenne mensuelle de ce « coup de pouce » (y c. octroi partiel)

Recrutement de curateurs

Tout un chacun souhaitant s'investir pour améliorer le quotidien d'une personne vulnérable peut exercer la fonction de curatrice ou curateur volontaire. Le but d'une curatelle est de permettre aux personnes qui ne sont pas capables d'agir seules dans leurs relations juridiques avec des tiers d'être représentées. Pour devenir curatrice et curateur volontaire, il faut d'abord s'adresser à l'Agence d'assurances sociales. Cette première étape a pour but de transmettre des informations de base relatives à cette mission, d'abord par appel téléphonique. 36 personnes ont contacté l'AAS dans ce but. En cas d'intérêt confirmé, et après un entretien en « présentiel », la personne s'inscrit à une formation donnée par le Bureau cantonal d'aide aux curatrices et curateurs privés (BAC).

Devenir curateur

30 entretiens

réalisés

Perspectives

Augmentation de 1,74% des ayants-droit au subside à l'assurance-maladie, augmentation de 1,5% des dossiers RI par rapport à 2022. Deux chiffres qui semblent traduire une faible variation, voire une stabilité dans le recours aux aides sociales. Il faut toutefois nuancer cette lecture. Pour certains régimes d'aide (subside à l'assurance maladie notamment), des dossiers 2023 sont encore en attente de décision. Pour d'autres systèmes, le nombre d'octroi ne traduit qu'une réalité partielle. C'est le cas du Revenu d'insertion. Ces dernières années, nous avons en effet constaté une tendance à la baisse du nombre d'octroi.
Les nouvelles demandes au CSR n'ont, quant à elles, pas diminué. Et la complexité des situations va croissante, conduisant à des démarches complexes d'analyse des demandes, à des refus d'octroi faute de disposer des pièces nécessaires, voire à l'abandon, au non-recours. Quand il s'agit de rendre compte de l'action sociale, une forme de paradoxe apparaît : celui d'une forme de stabilité des chiffres relatifs aux octrois, parfois une baisse, mais des demandes qui restent constantes et des situations de vie péjorées.

Ce paradoxe doit être dépassé pour admettre que l'action sociale doit considérer différemment cette complexification des situations de vie, adapter ses modes d'accès, d'accueil et d'intervention et, par là-même, son mode de financement. Apporter aux personnes la réponse la plus adaptée à leur situation de vie passe nécessairement par ce changement de paradigme.
Dans ce contexte volatile et complexe, et par-delà la pénibilité de leurs métiers, les collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS Nyon s'engagent pour apporter une réponse bienveillante, circonstanciée et diligente aux personnes qui les sollicitent, jour après jour.
Je leur adresse par ces lignes mes sincères remerciements.

A. Steiner
Directeur

CSR
Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 38
csr.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Gland
Chemin de Montoly 1
1196 Gland
022 557 55 90
aas.gland@vd.ch
www.arasnyon.ch

AAS Nyon
Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
aas.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

CRD PC Familles
Rue des Marchandises 17
1260 Nyon
021 338 99 99
crd.nyon@vd.ch
www.arasnyon.ch

www.arasnyon.ch

ARAS
NYON